

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....20 juin 2014

Présents : M. MADEDDU, F. MICHALOVITCH, A. MASSON, MH CUNIN, D. WEBER, S. SEURAT, JM PIERRET,
C. MATHIEU, F. LAMBERT, P. HOLLARD, MP RICHARD

Absents : C. REMY,

Absents excusés F. CLAUDON procuration à MH CUNIN, F. GROSGEORGE procuration à A MASSON et B.
MARIATTE procuration à MP RICHARD

Secrétaire : P. HOLLARD

1) Règlement Intérieur du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement intérieur présenté lors de la séance.

2) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable :

Monsieur le Maire fait état à l'Assemblée du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, ce document permet d'informer les usagers du service et est en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil Municipal adopte le présent règlement et autorise sa diffusion sur ledit site internet.

3) Election des Délégués aux élections sénatoriales :

Ont été désignés et installés par le Conseil Municipal :

Titulaire : Marc MADEDDU, Françoise MICHALOVITCH, David WEBER

Suppléant : Marie-Hélène CUNIN, Jean-Marc PIERRET, Catherine MATHIEU

4) Attribution de la Prime « ravalement de façades » - Année 2013 :

Vu la demande formulée par Mme BERTRAND, le conseil municipal décide l'octroi de la prime pour ravalement de façades d'un montant de 380 €

5) Adhésion à la Compétence optionnelle « Eclairage Public » du SMDEV pour les années 2015 à 2018 :

Monsieur le Maire fait état du courrier reçu du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges demandant l'adhésion de la Commune à la compétence optionnelle « éclairage public ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse cette adhésion.

6) Exonération de la Taxe d'Aménagement sur les abris de jardins :

Le Conseil Municipal décide, à compter du 1^{er} janvier 2015, d'exonérer en totalité de la Taxe d'Aménagement les abris de jardins de moins de 20m² conformément à l'article R421-17 du code de l'urbanisme.

7) Réforme des rythmes scolaires – Avis sur la nouvelle organisation du temps scolaire :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux réalisés, suite à l'application du décret du 07 mai dernier, en concertation avec le conseil d'école sur les nouveaux rythmes scolaires regroupant l'ensemble des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur une seule demi-journée.

Le conseil Municipal donne un avis favorable à cette nouvelle organisation.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LÉONARD.....
Pour être affiché le 1^{er} avril 2014 à la porte de la Mairie,.....
Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 24 juin 2014

Le Maire,
Marc MADEDDU

